

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO, A L'OCCASION DE LA 80^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

New York, le 23 septembre 2025

Madame la Présidente,

Monsieur le Secrétaire général,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de

Gouvernement,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant toute chose, adresser mes vives félicitations à **Madame Annalena Baerbock** pour son élection à la présidence de la **80^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies**. Son leadership et son attachement au multilatéralisme seront déterminants pour la réussite de nos travaux.

Je saisirai également l'opportunité que m'offre cette tribune pour rendre un hommage appuyé à son prédécesseur, **Son Excellence Monsieur Philémon Yang**, dont l'engagement et le dévouement ont marqué la précédente session.

Enfin, je réaffirme la pleine confiance de mon pays dans l'action du Secrétaire général des Nations Unies, **Monsieur António Guterres**, pour ses efforts constants visant à renforcer notre Organisation et à promouvoir des solutions aux défis qui menacent la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde, en particulier dans la région des Grands Lacs d'Afrique, dont fait partie la République démocratique du Congo.

Madame la Présidente,

Je salue la pertinence du thème retenu pour cette 80^e session — « **Mieux ensemble : plus de 80 ans au service de la paix, du développement et des droits humains** ». Il met en lumière huit décennies d'efforts conjoints d'une Organisation vouée à la paix, au développement et au bien-être universel, fondée sur une promesse indéfectible de sécurité collective.

Le 80^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, garante de cette sécurité depuis 1945, est l'occasion de réaffirmer les vertus d'un multilatéralisme efficace et de rendre hommage à l'idéal de paix, de dignité humaine et de solidarité entre les nations qui inspira ses fondateurs. Si l'Organisation des Nations Unies demeure un pilier de la régulation des relations internationales, de la prévention et de la résolution des conflits, ainsi que de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales, elle est aujourd'hui confrontée à des défis systémiques qui éprouvent sa crédibilité et sa capacité d'action.

Les profondes mutations de notre époque, notamment **la persistance des conflits armés, le dérèglement climatique, les crises humanitaires récurrentes et les menaces transnationales protéiformes**, nous rappellent que le multilatéralisme n'est plus une option, mais une **exigence incontournable qui s'impose à nous**. Nous restons convaincus que les réponses aux défis du XXI^e siècle ne peuvent émerger que de solutions collectives, fondées sur la coopération, la justice et la responsabilité partagée.

Madame la Présidente,

À la suite de son élection en juin dernier, la République Démocratique du Congo s'apprête à siéger, au titre de membre non permanent, au **Conseil de sécurité pour la période 2026–2027**. Je réitère, au nom de mon pays, nos remerciements les plus sincères aux États Membres pour la confiance et la solidarité exprimées.

Notre participation sera résolument constructive et holistique. Elle s'articulera autour de deux priorités indissociables : **paix et sécurité**, d'une part, et **prévention et résolution des conflits**, d'autre part. Nous entendons également contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du **Nouvel Agenda pour la paix**, afin d'apporter, à la lumière de notre potentiel et de notre expérience, une impulsion à la réforme des opérations de maintien et de consolidation de la paix, ainsi qu'à l'adaptation du système de sécurité collective des Nations Unies.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, mon pays réaffirme la **Position commune africaine**, telle qu'énoncée dans le **Consensus d'Ezulwini** et la **Déclaration de Syrte** : l'Afrique doit bénéficier de deux sièges supplémentaires dans la catégorie des membres non permanents et de deux sièges dans celle des membres permanents, avec les mêmes droits — y compris le droit de veto —, les mêmes priviléges et les mêmes obligations que les membres permanents actuels. **Forte de ses 54 États et de plus de 1,2 milliard d'habitants, l'Afrique ne saurait demeurer en marge des décisions qui engagent la paix et la sécurité internationales.**

Madame la Présidente,

Un autre axe prioritaire concerne **l'exploitation illégale des ressources naturelles**, l'une des causes majeures et persistantes des conflits. La République Démocratique du Congo entend placer au cœur du débat **la gouvernance exemplaire de ses minerais stratégiques**, afin d'en garantir l'exploitation dans le respect des principes de développement durable, de la souveraineté économique et du bien-être des populations.

À l'échelle mondiale, rompre le lien toxique entre rentes minières et financement de groupes armés non étatiques exige une approche intégrée fondée sur : **l'harmonisation** des règles de diligence raisonnable et de traçabilité, de la mine au consommateur ; **la transparence intégrale** des chaînes d'approvisionnement et des bénéficiaires effectifs ; **des mécanismes de contrôle et d'audit indépendants** ; **une coopération opérationnelle renforcée** entre autorités douanières, judiciaires et financières ; **des sanctions ciblées et effectives** contre les trafiquants et leurs réseaux de facilitation ; et **une lutte résolue contre la corruption**, adossée à des normes de bonne gouvernance, à la publicité des contrats et à la traçabilité des paiements.

Bien entendu, les dimensions droits humains et justice transitionnelle, ainsi que les agendas « **Femmes, Paix et Sécurité** » et « **Jeunesse, Paix et Sécurité** », demeurent indissociables de cette action. Leur prise en compte effective est la condition d'une paix juste, durable et inclusive.

Madame la Présidente,

À la veille de la mise en place de la Commission d'enquête indépendante décidée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les massacres perpétrés il y a quelques mois par nos agresseurs et leurs supplétifs dans l'est de mon pays, je lance un appel solennel à la communauté internationale : elle a le devoir moral et politique de soutenir cette démarche essentielle afin d'établir la vérité, rendre justice aux victimes et jeter les assises d'une paix durable, ancrée dans la mémoire et la responsabilité partagée.

Madame la Présidente,

Alors que la planète se réchauffe, que les marginalisations s'aiguisent et que les conflits se multiplient, le diagnostic qui avait inspiré, en juillet 2023, la vision du **Nouvel Agenda pour la paix** du Secrétaire général demeure pleinement d'actualité. Le monde est désormais confronté à des crises multiformes et profondes ; les fondamentaux de la prévention se sont affaiblis ; et le droit international, jadis puissamment rappelé par la Charte des Nations Unies — qui enjoint les États à s'abstenir de recourir à la menace ou à la force —, est trop souvent bafoué. **Notre système de sécurité collective en est ébranlé : il ne saurait survivre sans un sursaut de solidarité d'intérêts et de respect des règles.**

Dans ce contexte, la rhétorique guerrière regagne du terrain et l'on assiste, impuissants, au retour des vieux démons : agressions armées, guerres de prédation des ressources et de conquête d'« espaces vitaux », qui n'épargnent aucun continent. Tandis que la guerre entre Israël et le Hamas ravage la bande de Gaza — avec le risque d'une extension régionale —, et que se poursuit le conflit russo-ukrainien, d'autres foyers s'embrasent au Yémen, en Birmanie et en Syrie.

Le conflit armé qui perdure dans mon pays en est une illustration tragique. Depuis trois décennies, la paix et la sécurité sont brisées à l'est de la République Démocratique du Congo. Cette guerre s'est muée en entreprise prédatrice : elle dépasse depuis longtemps les seules dimensions militaires ou géopolitiques ; elle vise à piller nos ressources, effacer notre mémoire collective et détruire nos communautés.

Les conséquences sont désastreuses : **des millions de morts, des familles décimées, près de sept millions de déplacés, femmes et enfants pris pour cibles, des villages rayés de la carte, des générations sacrifiées. Dans plusieurs régions de l'Est, tous les marqueurs d'un projet d'extermination sont réunis.**

Les Nations Unies elles-mêmes, à travers le **Rapport Mapping**, ont documenté l'ampleur des atrocités. Ce n'est pas seulement un conflit : **c'est un génocide silencieux qui frappe le peuple congolais depuis plus de trente ans.** En juillet dernier encore, plus de trois cents civils — dont quarante-huit femmes et dix-neuf enfants — ont été massacrés dans le territoire de Rutshuru par l'AFC/M23 avec l'appui des Forces de Défense du Rwanda. Ces crimes ne sont pas isolés ; ils s'inscrivent dans une continuité macabre. Je remercie les États-Unis d'Amérique d'avoir pris l'initiative, le mois dernier, de convoquer une session extraordinaire du Conseil de sécurité pour examiner ces massacres documentés par Human Rights Watch.

Pour mettre un terme à ce conflit, le Conseil de sécurité, par **sa résolution 2773 du 21 février 2025**, a notamment exigé le retrait du M23 des villes de Goma, Bukavu et de toutes les zones sous son contrôle, le démantèlement des administrations parallèles instaurées en violation de la souveraineté de la

République Démocratique du Congo ainsi que la cessation de tout appui, direct ou indirect, au M23.

Je salue, à cet égard, le leadership du **Président Donald Trump**, qui a créé les conditions d'un dialogue ayant conduit, le **27 juin 2025 à Washington**, à la signature d'un **Accord de paix entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda**.

Cet Accord engage expressément Kigali à un retrait complet et vérifiable de ses troupes, et à la levée de ses mesures dites « défensives ». Il prévoit également le désengagement, le désarmement et l'intégration conditionnelle des groupes armés non étatiques au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et de la Police Nationale Congolaise, la mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination en matière de sécurité, ainsi qu'un dispositif garantissant le respect de l'intégrité territoriale et l'arrêt des hostilités. **Le retrait des troupes rwandaises, la fin de leur appui au M23 et le retour de l'autorité de l'État congolais sur toutes les zones occupées constituent des conditions non négociables pour une paix véritable.**

Je demande aux Nations Unies de veiller à la stricte application de cet Accord, désormais indissociable de la mise en œuvre de la résolution susmentionnée. **Tant que ces décisions ne seront pas exécutées, le sang des innocents continuera de couler.**

Dans la même dynamique, la République Démocratique du Congo et l'AFC/M23 ont signé, le **19 juillet 2025, à Doha**, une **Déclaration de principes** engageant les parties à œuvrer, de concert, à une solution pacifique. Je voudrais exprimer ma gratitude à **Son Altesse l'Émir du Qatar, Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani**, pour son dévouement et son engagement en faveur de la paix en République Démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Je souhaite enfin exprimer ma haute appréciation pour la coordination assurée par **Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé**, Président du Conseil des ministres du Togo, dans le cadre du **processus de Lomé**. Cette dynamique procède de la convergence des efforts du **processus de Luanda**, conduit avec constance par **Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço**, Président de la République d'Angola et Président en exercice de l'Union africaine, et du processus de Nairobi, facilité par **Son Excellence Uhuru Muigai Kenyatta**, ancien Président de la République du Kenya. Ensemble, ces initiatives ont jeté les bases d'un mécanisme unifié de facilitation régionale.

Un élan que nous comptons poursuivre pour préserver la cohésion continentale, renforcer la coordination entre les initiatives africaines et consolider un cadre d'action harmonisé afin de restaurer, de manière durable, la paix à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Notre objectif demeure inchangé : **obtenir une paix juste, durable et vérifiable — non une accalmie factice et éphémère** qui, depuis près de trente ans, a trop souvent déçu l'espérance de notre peuple. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle se tienne, avec constance et courage, du côté du droit. **C'est à ce prix que la vérité l'emportera sur l'impunité et que la paix redeviendra possible.**

Madame la Présidente,

Il convient de préciser que **le processus diplomatique engagé avec toutes les parties au conflit n'exclut nullement la quête de justice et de réparation**. Si le monde hésite encore à nommer notre douleur, nous n'attendrons pas. Nous en sommes les premiers témoins ; nous en serons les premiers artisans de justice. Mais nous avons besoin de votre solidarité, de votre soutien et du respect plein et entier du droit international.

La République Démocratique du Congo ne sollicite ni charité, ni commisération : elle exige justice, vérité et dignité.

Notre pays a tendu la main : nous avons signé des accords de paix, accepté le dialogue, pris des engagements pour la réconciliation. **Mais une paix factice, bâtie sur l'impunité et l'oubli, n'est qu'un armistice précaire.** L'histoire ne jugera pas nos discours, mais notre capacité à reconnaître les crimes de masse, y compris les génocides, et à mettre fin à l'impunité.

Madame la Présidente,

La République Démocratique du Congo est un pays de vie, de richesses naturelles et de résilience humaine. Nous voulons contribuer à la paix mondiale, mais la paix commence par la reconnaissance de notre propre tragédie. J'adresse à cette Assemblée un appel solennel : **reconnaissez le génocide congolais, soutenez notre combat pour la vérité et la justice, et aidez-nous à bâtir enfin une paix durable au cœur de l'Afrique.**

Nous demandons que les Nations Unies instaurent un régime de sanctions ciblées contre les auteurs des crimes économiques, mais aussi des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis à l'Est de mon pays, et qu'elles soutiennent toutes les actions visant à tarir les circuits illicites d'approvisionnement en minerais qui financent, depuis des décennies, la guerre et la tragédie humaines.

Ces actions doivent être conduites avec l'appui de l'Union africaine, des Nations Unies et de nos partenaires au développement, en impliquant les États limitrophes, les entreprises qui achètent et transforment ces minerais du sang, les institutions financières par lesquelles transitent les flux, ainsi que les organisations de la société civile.

Je le dis solennellement devant cette Assemblée : la communauté internationale a le **devoir moral et politique de reconnaître** cette tragédie pour ce qu'elle est — **un génocide** — et d'agir en conséquence. **Le silence et l'inaction face à ces crimes s'apparentent à une complicité.** Nous demandons la mise en place immédiate d'une Commission d'enquête internationale, indépendante et dotée de moyens, pour établir la vérité, rendre justice aux victimes et rompre le cycle de l'impunité qui nourrit ce drame depuis des décennies.

Madame la Présidente,

Le terrorisme demeure une menace grave pour la paix et la sécurité internationales : aucune région du monde n'est épargnée. Après l'Asie, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, ce fléau s'enracine en Afrique et déstabilise plusieurs sous-régions. Al-Qaïda au Maghreb islamique, bien que fragilisée par l'action internationale, conserve des capacités dans des zones grises et diffuse son influence. Boko Haram au nord du Nigéria et Al-Shabaab en Somalie maintiennent une emprise territoriale significative.

En Afrique centrale, après les ravages causés par la Lord's Resistance Army (LRA) de Joseph Kony, le Nord-Est de la République Démocratique du Congo subit les exactions des Forces Démocratiques alliées (ADF), un groupe terroriste ougandais ayant fait allégeance à l'« État islamique ». Ces groupes extrémistes ont laissé derrière eux un lourd tribut humain et continuent de menacer la stabilité régionale.

Membre de la Coalition mondiale contre Daech, la République Démocratique du Congo appelle les Nations Unies à s'engager plus résolument dans la mise en œuvre des recommandations de ladite Coalition et du Processus d'Aqaba, à savoir : le partage renforcé de renseignement, l'assèchement des financements, la lutte contre la propagande et contre les sanctuaires, ainsi que le soutien accru

aux communautés victimes, dans le plein respect du droit international humanitaire.

Madame la Présidente,

Face à l'urgence climatique, l'**Accord de Paris** demeure le cadre juridique essentiel pour la redevabilité des États en matière d'émissions et d'adaptation, afin de contenir le réchauffement à 1,5 °C. À ce titre, la République Démocratique du Congo a adopté son **Plan national d'adaptation 2022–2026**.

Nous nous sommes engagés à arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2031, tout en promouvant un développement durable et une transformation rurale inclusive. Depuis décembre 2021, un ensemble de mesures soutient la restauration des paysages forestiers, notamment le **Programme « Jardin scolaire » pour un milliard d'arbres à l'horizon 2030**, destiné à renforcer la séquestration du CO₂ et la résilience des écosystèmes.

Nous saluons l'adoption de la **décision 5/CMA.5** établissant de nouveaux mécanismes de financement, y compris le Fonds pour pertes et préjudices, afin de compléter les sources existantes et d'apporter des réponses concrètes aux pays les plus exposés.

Forte d'un potentiel environnemental unique au monde, la République Démocratique du Congo se tient au cœur des solutions : elle est prête à mobiliser ses atouts naturels au service du climat global, à condition que les engagements financiers soient prévisibles, accessibles et à la hauteur des impératifs écologiques et humains.

Madame la Présidente,

Permettez-moi d'aborder aussi la question des défis énergétiques et de la protection de nos écosystèmes en rappelant que le **bassin du Congo** abrite la **deuxième plus grande forêt tropicale du monde** — considérée par de nombreux scientifiques comme le **premier puits de carbone terrestre** — ainsi qu'un vaste réseau hydrographique dominé par le fleuve Congo, deuxième au monde par son débit.

Ces ressources vitales sont gravement menacées par des activités destructrices — déforestation, exploitation illégale, pollution — souvent alimentées par des conflits armés récurrents, qui s'apparentent à de véritables crimes contre la nature. C'est pourquoi la République Démocratique du Congo soutient l'initiative portée par le **Vanuatu, Fidji et Samoa** visant à ériger, au plan international, l'**ÉCOCIDE** en incrimination autonome pour sanctionner les actes illicites ou arbitraires causant à l'environnement des dommages graves.

Madame la Présidente,

L'adoption du **Pacte pour l'Avenir** rappelle l'urgence d'accélérer la mise en œuvre des **Objectifs de Développement Durable** à cinq ans de l'échéance de 2030. La République Démocratique du Congo a inscrit cet impératif au cœur de son action à travers le **Plan national stratégique de développement 2024–2028**, qui place l'homme congolais au centre des priorités et intègre les trois dimensions du développement durable — environnementale, sociale et économique. Ce plan s'articule autour d'orientations nettes, à savoir : **consolider la sécurité et la gouvernance démocratique, moderniser les infrastructures et le climat des affaires, protéger l'environnement, et garantir l'accès aux services sociaux de base** (eau, assainissement, éducation, santé).

Le bilan demeure contrasté — seuls les **ODD 12 et 13** paraissent encore atteignables d'ici 2030 — **mais des progrès tangibles sont enregistrés : la gratuité de l'enseignement** a permis à **plus de cinq millions d'enfants** de retourner à l'école ; la **Couverture santé universelle** élargit l'accès à des soins de qualité ; les politiques d'autonomisation des femmes réduisent les disparités socio-économiques. Ces acquis restent toutefois fragilisés par l'insécurité persistante dans l'Est du pays et par la vulnérabilité de notre économie face aux chocs exogènes.

Notre économie doit donc se transformer pour devenir un levier de durabilité et de prospérité. Pays-solution face aux défis climatiques, mon pays entend valoriser ses forêts, ses tourbières et sa biodiversité au sein d'une économie climatique orientée vers une croissance verte, résiliente et sobre en carbone. À cet égard, le **projet Grand Inga** — l'un des plus vastes complexes hydroélectriques au monde — incarne notre ambition et **renforce le positionnement de la République Démocratique du Congo comme pays-solution** : fournir une énergie propre et compétitive pour électrifier nos territoires, décarboner notre industrie, soutenir l'intégration énergétique régionale et ouvrir la voie à de nouveaux usages, dont l'hydrogène vert. Cette trajectoire s'appuie sur le développement de marchés carbone intégrés, l'attraction d'investissements responsables et la création d'emplois décents et de moyens de subsistance durables pour nos communautés.

Il reste cependant un obstacle majeur : **la contrainte financière**. Le fardeau croissant de la dette publique africaine, conjugué aux flux financiers illicites, réduit nos marges de manœuvre. Les besoins additionnels pour atteindre les ODD en Afrique sont estimés à **1 600 milliards de dollars** ; dans le même temps, les sorties illicites de capitaux minent nos devises et notre stabilité macroéconomique.

D'où la **nécessité d'une réforme urgente de l'architecture financière internationale** afin de garantir aux pays en développement un **accès juste et prévisible à des financements concessionnels, alignés sur leurs trajectoires nationales** — y compris via une meilleure recanalisation des DTS, la capitalisation des banques multilatérales de développement, des facilités de liquidité contracycliques et une lutte renforcée contre les flux illicites.

Madame la Présidente,

Depuis mon accession à la magistrature suprême de mon pays, la République Démocratique du Congo, j'ai impulsé à la conduite de la chose publique une dynamique nouvelle, **intégrant systématiquement la dimension genre** à tous les niveaux afin d'assurer une présence accrue des femmes dans les instances de décision. À titre illustratif, la part des femmes au sein du Gouvernement est passée de **17 % en 2019 à 32 % en 2025**.

Madame la Présidente,

Dans une approche stratégique et multisectorielle visant à mobiliser la jeunesse au service du progrès national, mon Gouvernement a adopté une **Politique nationale de la jeunesse**. Celle-ci consacre l'engagement de l'État à faire de la **participation pleine et entière des jeunes** à la vie de la Nation une priorité transversale, assortie d'objectifs clairs et mesurables.

Madame la Présidente,

La République Démocratique du Congo aspire à la **paix**, à la **justice** et au **développement**. Elle est prête à agir, à vos côtés, pour une **Organisation des Nations Unies plus forte, plus inclusive et plus juste**. Forte de ses atouts humains, naturels et stratégiques, mon pays entend les mettre au service d'un avenir meilleur pour les générations futures et de notre maison commune, la planète Terre.

Que Dieu bénisse l'humanité et nous accorde la grâce d'une paix véritable et durable entre toutes les nations du monde.

Je vous remercie.